

## CONSEIL DE VILLE

**Séance du 20 novembre 2014, à 19.30 h,  
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2<sup>e</sup> étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 40 du mercredi 5 novembre 2014 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2014.
4. Questions orales.
5. Réponse à la question écrite intitulée « Où est passé le drapeau européen ? » (n° 890) (PCSI).
6. Réponse à la question écrite intitulée « Variantes de gestion de l'Inter » (n° 892) (PLR).
7. Réponse à la question écrite intitulée « A quand la réouverture de l'ancienne route de Bressaucourt ? » (n° 893) (PDC-JDC).
8. Développement de l'interpellation intitulée « Francovélosuisse : quel chemin pour arriver à Porrentruy ? » (n° 895) (PCSI).
9. Traitement de la motion interne intitulée « Pour un gain de temps dans l'administration » (n° 888) (PLR).
10. Traitement du postulat intitulé « Création de produits publicitaires de la ville de Porrentruy » (n° 889) (PCSI).
11. Traitement de la motion intitulée « Pour une promotion active de la lecture chez les enfants » (n° 897) (PS-Les Verts).
12. Traitement du postulat intitulé « Cartes journalières Commune » (n° 899) (PS-Les Verts).
13. Traitement du postulat intitulé « Renaissance du majestueux réservoir du Varieux » (n° 900) (PDC-JDC).
14. Accepter un crédit de CHF 278'000.- pour la réhabilitation de la station de pompage du Varieux et l'automatisation des ouvrages Varieux et Minoux par reprise du Fonds de réserve de l'eau potable.
15. Fixer la quotité d'impôt, les différentes taxes et approuver le Budget communal 2015.
16. Divers.

M. Jean-Luc Plumey, président du Conseil de ville, dirige les débats.

Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Sébastien Piquerez - remplacé par M. Olivier Frund.

Mme Anne-Marie Volpato - remplacée par Mme Muriel Daucourt.

M. Thomas Schaller - remplacé par M. Hervé Eggenschwiller.

M. Nicolas Theurillat - pas remplacé.

Est excusé pour le PLR :

M. Thierry Simon - remplacé par Mme Jocelyne Gasser.

Est excusé pour le PCSI :

M. Manuel Benitez - pas remplacé.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Sophie Barthod Gressot, Rosalie Beuret Siess, Francine Chapatte, Mathilde Crevoisier Crelier, Muriel Daucourt, Jocelyne Gasser, Chantal Gerber, Aline Nicoulin, Lisa Raval, Maria Werdenberg, Corinne Zwahlen.

MM. Denis Bessire, Alain Bohlinger, Angelo Casarano, Pierre-Alain Cattin, Josquin Chapatte, Alain Chariatte, Gilles Coullery, Hervé Eggenschwiller, Victor Egger, Joël Etique, Jean Farine, Olivier Frund, Robert Frund, Manuel Godinat, Claude Gury, Dominique Hubleur, Yannick Jubin, Hugues Leuenberger, Marcel Meyer, Didier Nicoulin, Julien Parietti, Pierre Parietti, Johan Perrin, Jean-Luc Plumey, Yves Quiquerez, Frédéric Sollberger, Stéphane Theurillat, Yann Voillat.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg, Mme Anne Roy, MM. Pierre-Olivier Cattin, Philippe Eggertswyler, Julien Loichat, Eric Pineau, Gabriel Voirol, François Valley, chancelier, et M. François Biedermann, caissier municipal.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignés : MM. Frédéric Sollberger et Yann Voillat.

## **Ordre du jour**

La parole n'est pas demandée.

### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

## **1. Communications**

M. le Président signale que, suite à la démission de M. Victor Giordano, M. Manuel Benitez devient titulaire. M. Nicolas Sticchi a également démissionné pour le 31 décembre 2014. Les remplaçants de ces deux personnes n'ont pas encore été désignés.

## **2. Informations du Conseil municipal**

En réponse à la question concernant la couverture des poubelles en ville de Porrentruy, M. Philippe Eggertswyler signale qu'environ 58 poubelles ont été recouvertes entre 2005 et 2010 afin de mettre un terme aux incivilités. En 2010, il n'y a pas eu de recensement complémentaire quant à la nécessité de mettre des couvercles sur d'autres poubelles. Cette question sera étudiée par le COPIL « Porrentruy, ville propre ». Il ajoute que les poubelles qui ont été recouvertes l'ont été à des lieux très précis car la population mettait d'autres déchets dans ces poubelles.

M. Pierre-Olivier Cattin indique que depuis lundi dernier, il semble qu'il y ait une confusion dans le message transmis à la population sur les décisions du Conseil municipal relatives au dossier de l'Inter, notamment au niveau de sa gestion. Aussi il tient à apporter certaines précisions et rappeler les décisions du Conseil municipal :

1. Le CCDP a fait une offre de gestion de l'Inter au Conseil municipal.
2. Après analyse, le Conseil municipal est entré en matière sur le principe d'une gestion globale de l'Inter par le CCDP pour les années 2015 et 2016 (2 ans).

3. L'ensemble du mandat du CCDP doit être discuté dans le cadre d'un contrat de prestations encore à négocier entre parties. A ce stade et sur le fond, tant le CCDP que la Municipalité sont libres d'accepter ou non la future collaboration.
4. Pour l'heure, le Conseil municipal a consenti l'octroi d'un budget supplémentaire de CHF 50'000.- pour 2015 afin de permettre au CCDP de mettre en place l'organisation nécessaire à l'ouverture de l'Inter. Ce montant figure au budget 2015.
5. Aucun budget n'a été arrêté pour 2016 dans la mesure où son montant dépendra du cahier des charges du CCDP, du programme général proposé et de la situation financière de la Commune.
6. Le Conseil municipal n'a jamais octroyé une couverture de déficit au CCDP pour les années 2015 et 2016. Bien plus, il entend soutenir l'activité du CCDP par une enveloppe annuelle à discuter.
7. Le profil du tenancier de l'établissement, ainsi que son propre cahier des charges, doit également être discuté entre la Municipalité et le CCDP.

Le Conseil municipal tient encore à relever que toutes informations divergentes ne sont pas correctes et ne sont pas issues des décisions collégiales de ses membres. Enfin, le Conseil municipal se réjouit de l'avancée de la rénovation de l'Inter et de la future collaboration avec le CCDP pour sa gestion.

Par rapport à l'éclairage public de la rue de l'Oiselier, M. Gabriel Voirol indique que le Conseil municipal a opté pour une solution novatrice avec un système d'éclairage progressif ; il s'agit d'un essai test. Le montant de 80'000 francs sera pris sur le crédit-cadre « éclairage public ». La moitié de cette somme est destinée à des travaux de génie civil, l'autre moitié est affectée aux lampes des 23 candélabres. Le mécanisme de réglage a été offert puisqu'il s'agit d'un projet-pilote. Selon lui, il faudra informer la population sur ce qui va se passer et, si par hasard, cela ne devait pas fonctionner comme souhaité, il y a toujours la possibilité de bloquer tout le système. C'est un système performant qui a déjà été testé à certains endroits et qui devrait également permettre d'avoir une meilleure réflexion sur le changement de l'ensemble des candélabres de la ville.

### 3. Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2014.

La parole n'est pas demandée.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ce procès-verbal à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

### 4. Questions orales

Etant donné que sa question était liée à l'Inter et qu'il a eu pratiquement toutes les réponses à son interrogation, M. Marcel Meyer déclare que sa question devient caduque. Il demande toutefois au Conseil municipal qu'il y est un peu plus de cohérence et de transparence dans ce dossier car les citoyens se posent des questions.

Mme Lisa Raval relève que le soin apporté à l'aménagement du rond-point de la route d'Alle, qui est une route cantonale et qui n'est pas du ressort de la Municipalité, doit représenter un certain coût. Elle souhaite connaître, de façon générale, quelle est la stratégie d'aménagement des giratoires ?

Afin d'apporter une certaine plus-value à la ville de Porrentruy, M. Philippe Eggertswyler répond que des bacs ont été fleuris un peu partout par la voirie. Certains giratoires appartenant au Canton peuvent être fleuris par le personnel de la voirie. C'est, entre autres, le cas des petits terrains qui abordent le giratoire qui se trouve au bas du pont d'Alle. Il ajoute que l'année prochaine, la Municipalité va peut-être accentuer ce type de fleurissement.

Mme Lisa Raval se déclare partiellement satisfaite.

Voulant emprunter un guide de voyage pour préparer un petit périple, M. Josquin Chapatte a consulté le guide en ligne du réseau des bibliothèques neuchâteloises et jurassiennes (RBNJ) mais n'a rien trouvé à Porrentruy car la bibliothèque municipale, qui n'est pas membre dudit réseau, n'a pas de catalogue en ligne, alors que toutes les bibliothèques d'importance du Canton en ont un. Il constate aussi qu'il faut souscrire à un abonnement spécifique pour emprunter des livres à la bibliothèque municipale alors qu'avec les abonnements des autres bibliothèques il est possible d'acquérir des livres dans toute la Suisse, souvent gratuitement. Il demande donc au Conseil municipal s'il est conscient de cet état de fait et s'il était prévu, ces prochains temps, de mettre la bibliothèque municipale en ligne. Il rappelle qu'un postulat, déposé en 2010 par le PLR, demandait d'étudier la possibilité de synergies entre la bibliothèque municipale et la bibliothèque cantonale et qu'une étude chiffrée a été effectuée par la bibliothécaire cantonale, mais le dossier n'a pas encore avancé depuis.

M. Pierre-Olivier Cattin répond que la bibliothécaire cantonale s'est approchée de la Municipalité et a relancé son offre d'intégrer les bibliothèques municipales dans le réseau RERO. Le dossier est en voie d'être finalisé par le Service des prestations à la population. Il ajoute que la modernisation du réseau informatique de la Commune, actuellement en phase de rénovation, permettra de rejoindre le réseau RERO.

M. Josquin Chapatte se déclare satisfait.

M. Pierre-Alain Cattin rappelle qu'il y a fort longtemps un crédit a été voté pour la mise en place d'un certain nombre d'éco-points. A ce jour, seuls de rares éco-points ont vu le jour. Il constate ainsi que des quartiers se trouvent très éloignés de ces éco-points, ce qui oblige les habitants à prendre leur véhicule pour aller déposer leurs déchets. Il relève également que les éco-points actuels ne permettent pas de déposer des sacs poubelles non taxés avec un système de taxation par jetons ou cartes de crédit, comme cela se pratique dans de nombreuses villes, permettant ainsi de se débarrasser de sa poubelle avant de partir en vacances. Il demande donc quand est prévue l'installation des derniers éco-points ou bien la Municipalité y a-t-elle renoncé et pour quelles raisons ?

M. Philippe Eggertswyler répond que le problème des déchets est en permanence discuté et réfléchi au sein du Conseil municipal et du SIDP. Avec le projet d'une déchetterie régionale, la réflexion faite au niveau du SIDP porte sur l'avenir de la collecte des déchets à Porrentruy. Il ne pense pas que les éco-points prévus vont être installés car, actuellement, il est question de promouvoir une déchetterie régionale. Une fois qu'une décision sera prise quant à la création ou non d'une déchetterie régionale, la façon de collecter l'ensemble des déchets de la ville de Porrentruy sera revue.

M. Pierre-Alain Cattin se déclare partiellement satisfait.

**5. Réponse à la question écrite intitulée « Où est passé le drapeau européen ? » (n° 890) (PCSI).**

Pour le groupe PCSI, M. Dominique Hubleur se déclare satisfait.

**6. Réponse à la question écrite intitulée « Variantes de gestion de l'Inter » (n° 892) (PLR).**

Pour le groupe PLR, Mme Aline Nicoulin se déclare partiellement satisfaite car, à l'instar de ce qu'on peut lire ou entendre dans la presse, il y a un flou artistique dans les discours des uns et des autres.

**7. Réponse à la question écrite intitulée « A quand la réouverture de l'ancienne route de Bressaucourt ? » (n° 893) (PDC-JDC).**

Pour le groupe PDC-JDC, M. Julien Parietti se déclare satisfait mais attend que le nouveau quartier de l'Oiselier avance.

**8. Développement de l'interpellation intitulée « Francovélosuisse : quel chemin pour arriver à Porrentruy ? » (n° 895) (PCSI).**

M. Dominique Hubleur relève que la réalisation de la piste cyclable reliant Belfort à Porrentruy est liée à un programme Interreg européen qui se termine en juin prochain. Il constate que si, côté français, la piste cyclable est terminée, il n'en est pas de même sur le sol jurassien. Pour lui, le Jura a laissé traîner les choses pendant une dizaine d'années et n'a quasiment rien fait pour permettre la liaison dans des conditions correctes depuis Buix. Comme relevé dans l'interpellation, les derniers projets prévoient de ne pas construire de piste cyclable et d'utiliser uniquement la route cantonale de Buix jusqu'à Porrentruy. Selon certains responsables, la route étant peu utilisée depuis l'ouverture de l'autoroute, il sera très agréable de rouler en vélo parmi les voitures. Cette solution est tout à fait irresponsable car ce sont des familles qui utilisent en grand nombre ces routes et il est impensable de laisser des enfants rouler en même temps qu'un trafic automobile. Pour Porrentruy, il rappelle que le passage prévu sous la route pour rejoindre le chemin du Pont-d'Able est d'une nécessité absolue car l'accès au chemin concerné est excessivement dangereux. Il demande si ce chemin sera goudronné puisque, selon le responsable cantonal du projet, les revêtements de ce type de route sont en dur ? Selon le prospectus de présentation de la Francovélosuisse, d'autres circuits passeront par Porrentruy et il souhaite connaître la politique qui sera mise en place pour accueillir les touristes qui viendront découvrir Porrentruy ainsi que sur les réalisations prévues avec les prestataires possibles de la ville ? Il demande donc si le Conseil municipal peut renseigner le PCSI sur ses intentions dans ce dossier, s'il est d'accord d'exiger du Canton une réalisation rapide, sécurisée et convenable et si les fonds européens prévus par Interreg ne seront pas perdus vu la lenteur avec laquelle le Jura a traité ce dossier, sachant que le terme est fixé en juin 2015 ?

La réponse du Conseil municipal sera donnée par écrit lors d'une des deux prochaines séances.

**9. Traitement de la motion interne intitulée « Pour un gain de temps dans l'administration » (n° 888) (PLR).**

M. Didier Nicoulin constate, au travers de la réponse du Bureau du Conseil de ville, que la mise en place de la motion interne n'est pas évidente. Dès lors, il la retire et soumettra une nouvelle demande sous forme de postulat.

**10. Traitement du postulat intitulé « Création de produits publicitaires de la ville de Porrentruy » (n° 889) (PCSI).**

M. Yann Voillat rappelle que le postulat demande à la Municipalité de confier un mandat à une école et à ses étudiants pour étudier l'intérêt et les opportunités de trouver un public-cible à une telle démarche. Il demande aussi que la Commune prenne contact avec l'UCA pour sonder l'intérêt de ses membres pour prendre en charge le développement et la distribution des produits publicitaires de la ville et qu'un cadre et un cahier des charges soient créés pour contrôler le type de produits proposés. Les produits publicitaires de la gamme « Porrentruy » devront être complémentaires aux produits proposés par Jura Tourisme et Jurassica, mais une indépendance et une liberté devront être gardées dans leur création et commercialisation vis-à-vis de ces deux partenaires. Le commerçant s'engageant dans ce projet pourra être soutenu financièrement par la ville à travers les budgets de promotions économique et touristique. Avec de tels produits, Porrentruy gagnera en visibilité et diffusera son image à travers ses visiteurs-acheteurs. Il pense également qu'il y a quelque chose à faire en créant une gamme restreinte, avec des produits ciblés et emblématiques de Porrentruy. Il demande donc au Conseil de ville de soutenir ce postulat qui, dans sa forme, ne coûtera rien à la Commune.

Après la belle St-Martin vécue à Porrentruy, M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg répond que ce postulat a tout son sens. Il ajoute que la localisation future de Jura Tourisme au centre-ville est la meilleure place pour cette institution et que la Municipalité à signer une convention avec Jura Tourisme pour ces trois prochaines années afin de développer des synergies ; ce postulat fera partie du paquet qui sera mis en place. Il ajoute que la Municipalité est régulièrement en contact avec l'UCA pour de tels dossiers, notamment dans le cadre des fêtes de Noël et de la campagne « Super Balayeur », où le logo déposé est protégé et peut aussi être commercialisé. Il invite donc le Conseil de ville à soutenir ce postulat.

M. Hervé Eggenschwiller constate que les gens qui voyagent aiment rapporter un souvenir ou un cadeau représentant ce qu'ils ont vécu et découvert. Pour cette raison, la proposition faite par le postulat est séduisante. Le fait de proposer des produits publicitaires permettra une augmentation de la fréquentation des commerces qui pourraient proposer ces articles. Le centre ancien a besoin d'être redynamisé et des produits de qualité peuvent être un catalyseur pour cela. C'est pourquoi, une collaboration avec l'UCA est nécessaire. Il ajoute qu'il faut également tenir compte des projets existants et profiter d'« Enjoy Switzerland » et du circuit secret pour continuer sur une lancée positive. Son groupe est d'avis que confier les études de marchés et d'analyse des risques et opportunités à un étudiant est une bonne proposition. Son groupe acceptera donc ce postulat à l'unanimité.

M. Josquin Chapatte relève que ce postulat est une bonne idée mais propose que ces produits soient réalisés de manière écologiquement et socialement responsable. Il ne souhaite pas que la Municipalité mise sur des produits confectionnés en Chine dans des conditions lamentables ou confectionnés par des ouvrières gagnant tout juste un dollar par jour. Il estime que des entreprises du cru ou des organismes tels que Caritas ou les Castors pourraient être associés à la démarche.

M. Pierre-Alain Cattin relève les nombreux atouts touristiques de Porrentruy comme les monuments historiques, les rues pittoresques, etc. Il ajoute que l'idée du produit publicitaire touristique est séduisante, mais tout ce qui séduit n'est pas idéalement adapté à toutes les situations. En effet, le marketing publicitaire touristique est un métier difficile car il faut toujours être en phase avec le marché qui est dépendant des modes. Pour lui, chaque objet publicitaire doit faire l'objet d'une étude sérieuse menée par des professionnels. Ensuite, il faut définir des points de vente situés sur le parcours des touristes et ouverts également le dimanche ; le prix des produits doit être attractif et la qualité doit correspondre à l'attente du client. Il mentionne également que la ville de Porrentruy ne doit pas investir seule dans ce projet mais qu'il faut y associer Jura Tourisme, l'UCA, des partenaires privés, les musées ou des institutions parapubliques. Aussi, son groupe salue le projet du Conseil municipal et souhaite qu'il soit développé sur la base d'une étude de marché et en tenant compte d'un réseau de distribution adapté et régulier. Pour ces raisons, son groupe soutiendra le postulat.

**VOTE**

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Création de produits publicitaires de la ville de Porrentruy » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

**11. Traitement de la motion intitulée « Pour une promotion active de la lecture chez les enfants » (n° 897) (PS-Les Verts).**

Mme Mathilde Crevoisier Crelier rappelle qu'aujourd'hui, en Suisse, l'illettrisme est une réalité. Selon plusieurs études réalisées ces quinze dernières années, 16 % des adultes ont un niveau de compétences faible et un jeune de quinze ans sur sept présente des lacunes en lecture. Ces chiffres viennent corroborer ce qui semble déjà une évidence, soit de renforcer la lecture par tous les moyens et à tout âge. La motion de son groupe est une mesure simple à mettre en place dans la mesure où une collaboration avec les écoles et la bibliothèque municipale existe déjà. Comme relevé par le Conseil municipal, elle ajoute que cela permettrait d'encourager l'institution municipale des bibliothèques à être connectée avec les autres bibliothèques de la Suisse romande. Elle indique que selon une étude réalisée en 2007 par un bureau berlinois, les coûts de l'illettrisme en Suisse représenteraient 1,3 milliard de francs par année, essentiellement dus au chômage et au manque d'impôts à gagner. La mesure proposée par sa motion, combinée à beaucoup d'autres, pourrait être de nature à rejaillir positivement sur l'économie.

M. Pierre-Olivier Cattin constate que cette proposition est simple, claire, facilement réalisable et à l'avantage de toutes les parties. Il ajoute que le Conseil municipal vient d'accepter d'offrir l'accès gratuit aux classes primaires aux marnes du Banné, au satellite de Jurassica et au circuit secret. Pour ces raisons, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'accepter ce postulat.

Mme Aline Nicoulin mentionne que la promotion active de la lecture chez les enfants est une bonne initiative et que le débat ne doit en aucune manière porter sur l'utilité de cette accession à lire mais bien sur le rôle de la Municipalité face à cette tâche éducative car l'école participe déjà très activement à cette initiation. Régulièrement, les écoliers se rendent avec leur enseignant à la bibliothèque et la Maison de l'enfance est aussi très sensible à cet élément. Son groupe est convaincu que la chargée de mission pour la promotion à la lecture renseigne volontiers quiconque souhaite mettre sur pied un club de lecture dans une classe ou tout autre piste pour susciter l'engouement littéraire. Elle rappelle également que chaque maman qui a eu recours aux bons soins d'une sage-femme depuis 2008 a reçu le livre « Né pour lire » qui octroie l'inscription gratuite à la bibliothèque. Fort de ce qui précède, le PLR estime que la Commune ne doit pas se substituer à la famille, d'autant plus que l'abonnement de 10 francs à la bibliothèque n'est aujourd'hui pas réhibitoire. Pour ces raisons, le groupe PLR se prononcera librement sur cet objet.

Mme Maria Werdenberg relève qu'aujourd'hui de nombreux outils sont à disposition pour faciliter l'accès et la compréhension de la réalité actuelle. Elle croit toutefois qu'aucun d'eux ne peut remplacer la lecture, laquelle permet, entre sujet et média, la création de cet espace précieux où peut se développer la réflexion personnelle, l'autonomie, la créativité et la liberté. C'est cette liberté que les régimes totalitaires craignent et cherchent à empêcher en ayant parfois recours à des crimes abominables, c'est cette liberté de penser que tout régime démocratique se doit de protéger et chérir. Pour ces raisons, son groupe acceptera la motion.

Pour le groupe PCSI, M. Denis Bessire trouve judicieux d'offrir un abonnement d'une année à la bibliothèque des jeunes à quelques enfants de Porrentruy afin de promouvoir l'apprentissage de la lecture qui va leur permettre de communiquer, d'accéder à la connaissance, à la culture et aux loisirs. Toutefois, il est étonné qu'on offre un abonnement de bibliothèque à des enfants qui ne savent pas encore lire. Certes, la 3<sup>e</sup> année Harmos marque le début de l'apprentissage de la lecture mais il se demande si des élèves de 4<sup>e</sup> année Harmos ne profiteraient pas plus de ce cadeau ? Son groupe appuiera tout de même cette motion.

**VOTE**

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la motion intitulée « Pour une promotion active de la lecture chez les enfants » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

**12. Traitement du postulat intitulé « Cartes journalières Commune » (n° 899) (PS-Les Verts).**

Pour le groupe PS-Les Verts, Mme Francine Chapatte est satisfaite de constater que la prestation « Vente de cartes journalières Commune » a bénéficié d'une réflexion approfondie afin d'optimiser les coûts liés à cette prestation. Même si elle aurait souhaité qu'une démarche soit effectuée auprès du SIDP, elle remarque que le postulat est en partie réalisé et, pour cette raison, le retire.

**13. Traitement du postulat intitulé « Renaissance du majestueux réservoir du Varioux » (n° 900) (PDC-JDC).**

Pour le groupe PDC-JDC, M. Marcel Meyer a pris connaissance avec beaucoup de satisfaction et un plaisir non dissimulé de la réponse positive du Conseil municipal mentionnant que l'étude demandée ne

devrait pas amener de coûts particuliers. Il ajoute que ce château d'eau séculaire, patrimoine du passé, lieu chargé d'histoire, a une qualité et une valeur inestimable, comme l'attestent les photos remises à chacun. Il relève la qualité exceptionnelle des entrailles de ces deux vieilles dames de pierre et leur architecture comparable aux plus belles cathédrales. Lorsque l'on pénètre à l'intérieur des deux cuves jumelles, parfaitement symétriques et voûtées, on est soudainement comme envahi d'un sentiment mélangé entre quiétude, émotion et, à la fois, on sent l'histoire qui rappelle ce que l'être humain a de merveilleux, de savoir penser et concevoir de tels bijoux, même ceux destinés à n'y entreposer que de l'eau. Il constate que nos aïeux avaient le respect des valeurs et savaient que l'eau est symbole de toute vie terrestre. Pour lui, assurément, le réservoir du Varieux est un lieu qui doit être protégé, il est un atout indéniable pour Porrentruy et il saurait apporter un attrait touristique et culturel pour des manifestations ponctuelles qui seraient marquées d'originalité et de convivialité, comme lieu de visite pour les guides de Porrentruy, de lieu de poésie pour des conteuses, servir les écoles lors d'une explication sur la vie de l'eau ou pour y écouter un artiste de rue avec un instrument musical. Ces thèmes ne sont pas exhaustifs, il suffira de laisser parler l'imagination du Conseil municipal pour apporter sa vision sur ses projets. Pour cela, son groupe demande au Conseil municipal d'étudier un projet en adéquation avec le postulat et présenter un dossier chiffré au Conseil de ville afin que bientôt renaissent les fontaines de jeunesse du Varieux. Bien entendu, il faudra veiller aux accès et à la sécurité du lieu, mais ceci ne devrait pas poser de problème particulier et ne devrait pas grever le ménage communal de sommes pharaoniques. Pour toutes ces raisons, il invite donc le Conseil de ville à soutenir ce postulat.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg constate que lorsqu'on est dans ce réservoir, on est hors du temps et on se trouve dans un lieu magique qu'il faut faire découvrir au plus grand nombre de gens possible. Il ajoute que ce postulat va exactement dans le même objectif que ce qui a voulu être montré dans le cadre du circuit secret ; ce réservoir est une possibilité d'extension de ce circuit mais il permet aussi de mettre en place d'autres idées en matière culturelle ou gastronomique, voire les deux à la fois. Il se réjouit de faire prochainement toute une série de propositions. Il demande au Conseil de ville de soutenir ce postulat.

Comme expliqué dans le postulat, Mme Sophie Barthod Gressot relève qu'un réservoir majestueux se cache dans les hauteurs de la ville. Ne serait-il pas judicieux de prévoir une visite de ce joyau pour le Conseil de ville afin qu'il puisse le découvrir et se rendre compte de cet ouvrage patrimonial visiblement magnifique. En attendant une éventuelle visite, le PCSI accepte ce postulat.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Renaissance du majestueux réservoir du Varieux » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

#### **14. Accepter un crédit de CHF 278'000.- pour la réhabilitation de la station de pompage du Varieux et l'automatisation des ouvrages Varieux et Minoux par reprise du Fonds de réserve de l'eau potable.**

##### ENTREE EN MATIERE

M. Gabriel Voirol relève que les réservoirs qui sont du côté de l'hôpital sont délabrés mis à part le majestueux réservoir du Varieux. A partir du moment où l'hôpital et la zone des Minoux ont été alimentées en eau potable depuis le réseau A16, la consommation et le besoin d'eau à stocker dans cette zone-là ont passablement chuté, c'est la raison pour laquelle le réservoir du Varieux a pu être déjà asséché. Il ajoute que les vieilles installations de pompes qui se trouvent juste à côté du réservoir doivent aussi être déplacées. Il indique qu'un deuxième crédit sera soumis au Conseil de ville au début 2015 pour le réservoir des Minoux qui s'effondre gentiment et qui nécessite un remplacement intégral. Dans le crédit soumis ce soir, un montant de 127'000 francs concerne l'automatisation du Varieux et des Minoux. Le changement proposé est relativement simple; il s'agit d'une nouvelle station de pompage à l'extérieur, dans un petit local protégé pour éviter les accidents, qui permettra une économie substantielle de l'ordre de 2'800 francs puisqu'elle consommera à peu près 50 % d'énergie en moins. A l'instar des commissions consultées, il propose au Conseil de ville d'accepter ce crédit.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Olivier Frund salue l'action continue menée par le conseiller municipal en charge du dicastère des eaux ainsi que le personnel du département de l'UEI qui ne ménagent pas leurs efforts pour aboutir à des projets nécessaires aux besoins quotidiens des habitants de Porrentruy. Ceci étant précisé, son groupe a pris connaissance des différents aspects techniques du projet et a été séduit par les propositions retenues et sur les choix étudiés. Elles s'inscrivent pleinement en faveur de la technique actuelle et elles répondent aux besoins en eau potable de la ville. Le projet présenté n'est autre qu'un complément indispensable aux grands travaux engagés depuis 2009 qui ont pour but de doter Porrentruy d'infrastructures modernes et nécessaires pour le bon fonctionnement du service des eaux. De

plus, le volet financier s'appuie sur la base d'offres et non pas sur des estimations, ce qui garantira une rigoureuse maîtrise des coûts. Il constate aussi que ce projet a été étudié avec une vision du développement durable puisque les nouvelles infrastructures permettront une réduction de la consommation électrique de moitié. Pour toutes ces raisons, le groupe PDC-JDC acceptera à l'unanimité le crédit présenté. En outre, pour des raisons évidentes, Marcel Meyer s'abstiendra de vote.

M. Victor Egger relève que la gestion de l'eau et l'entretien et la modernisation du système de développement doit se faire dans l'évolution constante d'une cité comme Porrentruy. Il constate que tous les efforts qui sont faits par la ville vont dans ce sens et permettent d'avoir une ressource indispensable qui est à un prix tout à fait abordable. Saluant le travail effectué par la Commune dans ce dossier, son groupe acceptera l'entrée en matière.

M. Hugues Leuenberger constate que, comme à l'accoutumé, ce rapport est clair, complet et concis. Il relève qu'en cas d'acceptation, cet objet pourra bénéficier d'environ 61'000 francs de subvention. Le coût net d'environ 220'000 francs sera pris sur le fonds de réserve de l'eau. Pour ces raisons, le groupe radical acceptera ce crédit.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

#### FOND DU SUJET

La parole n'est pas utilisée.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent un crédit de CHF 278'000.- pour la réhabilitation de la station de pompage du Varieux et l'automatisation des ouvrages Varieux et Minoux par reprise du Fonds de réserve de l'eau potable à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

### **15. Fixer la quotité d'impôt, les différentes taxes et approuver le Budget communal 2015.**

#### ENTREE EN MATIERE

Etant donné qu'il est difficile de dire comment les mesures d'économies d'OPTI-MA vont être appliquées au niveau cantonal, M. Eric Pineau indique que le Conseil municipal a décidé de ne pas en tenir compte dans le budget 2015. Même si le Conseil municipal déplore le fait qu'il n'y a pas de répercussions positives sur le budget, ça sera une opération blanche pour les Communes et ce en modifiant la répartition de l'impôt des frontaliers. Le seul élément qui pourrait modifier le résultat du budget est l'application du gel de la baisse de la pression fiscale de 1% qui représente environ 300'000 francs de rentrées fiscales supplémentaires pour la ville. En inscrivant plus de 8 millions d'investissement net dans la planification financière, le Conseil municipal montre sa volonté de développement de la ville. L'effet pervers de cette politique pour le budget est de voir les dépréciations augmenter. Il constate que, sans le maintien de la pression fiscale de 1% et sans l'augmentation des dépréciations, le budget s'améliorerait de plus de 400'000 francs. Concernant les charges liées, il relève que les charges de la santé ont augmenté de 2 millions en 10 ans. Entre 2014 et 2015 l'augmentation est de 138'000 francs. La contribution aux charges de l'action sociale est sans aucun doute celle qui augmente le plus rapidement chaque année, représentant environ 200'000 francs pour 2014. La contribution à la péréquation financière qui diminue de 170'000 francs n'est pas une bonne nouvelle à long terme. En effet, l'indice des ressources qui permet de définir l'apport de la Commune en est la cause car plus l'indice est élevé plus la Commune contribue et l'indice a plutôt tendance à diminuer ces dernières années, il est passé de 120 il y a peu de temps à 112 cette année ; même si le nombre d'habitants augmente à Porrentruy, les rentrées fiscales ne suivent pas la même courbe, à long terme ce n'est pas forcément un bon signe. Le montant de la rubrique 31 « Biens, services et marchandises » est conforme aux prévisions et conditions fixées dans le plan de mesures d'économies de 2012. Pour la planification financière, le graphique, déposé sur les tables, indique une stabilité des flux financiers pour les années à venir à hauteur de 65 millions de francs qui représentent le plafond d'endettement, ce qui est plutôt positif pour l'avenir. Il ajoute que seule la taxe des chiens a subi une augmentation de 60 à 80 francs. En conclusion, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'accepter le budget 2015, ainsi que les taxes qui y sont liées.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Claude Gury relève que la décision de ne pas intégrer les mesures retenues dans le cadre du programme OPTI-MA est opportune, car elles ne sont pas encore entrées en force. Il constate que le budget 2015 est proche en valeur absolue de celui de 2014 avec un déficit annoncé de 648'132 francs. Toutefois, il fait part de modifications importantes sur certaines rubriques, comme l'augmentation des charges salariales de 600'000 francs, dont une grande part est liée à l'augmentation de



personnel au service UEI qui sera ainsi mieux armé pour remplir ses nombreuses tâches et suivre les importants investissements prévus par la Municipalité. Il relève également l'augmentation de près de 120'000 francs des cotisations à la Caisse de pensions qui serviront à améliorer sa situation financière. L'augmentation des coûts de fonctionnement de la CADA est d'environ 400'000 francs, les dépenses de cette institution ont augmenté de l'ordre de 240 % entre 2012 et 2015. Son groupe estime que le budget 2015 est de bonne qualité et que les chiffres présentés sont satisfaisants. Les rubriques dont la compétence est exclusivement communale sont maîtrisées ou alors présentent des dépenses nécessaires pour mener à bien les objectifs que l'exécutif s'est donné notamment en matière touristique, économique ou culturelle. La réouverture de la salle de l'Inter en 2015 engendrera des coûts pour sa gestion mais le groupe PDC-JDC demande que ces coûts ne soient pas supérieurs à ceux annoncés dans le message de la Municipalité pour l'obtention du crédit de construction. Il constate également que la conjoncture est bonne en 2014 mais que quelques signes de ralentissements se font sentir en Allemagne ou dans le domaine de l'horlogerie. Il ajoute que la réforme des entreprises III amènera, dès 2016 - 2017, une réduction drastique de l'imposition des entreprises, qui sans augmentation du tissu industriel local ou des entreprises de services, pourrait amener une diminution des recettes de près de 1 million de francs par année. Son groupe se réjouit des taux d'intérêts particulièrement bas mais qu'en sera-t-il d'ici 2 à 4 années lorsque les taux commenceront à augmenter. L'ensemble de ces paramètres laisse penser qu'il faut continuer à gérer le ménage communal avec parcimonie en faisant particulièrement attention aux dépenses et recettes maîtrisées telles que les charges de personnel et les biens et services. Pour ce qui est des investissements, il estime que ceux-ci doivent être consacrés prioritairement à ceux qui sont porteurs de développement de la ville ou alors nécessaires en raison de l'état de vétusté des équipements. Son groupe acceptera l'entrée en matière et soutiendra le budget tel que présenté.

En prenant connaissance du déficit chronique, M. Didier Nicoulin indique que son groupe n'était pas très motivé à analyser le budget. Il ajoute que la capacité d'intervention pour améliorer le déficit de 650'000 francs est pour ainsi dire au niveau zéro. Pour lui, le plus décourageant, c'est que la période économique est favorable. Le SECO revoyant constamment les prévisions économiques à la baisse pour 2015, il est fort probable que la Commune de Porrentruy n'est pas prête de voir le bout du tunnel, car si l'économie ralentit, les rentrées fiscales seront inévitablement réduites. Pour ce qui est de la planification financière, il constate que les investissements qui attendent la ville vont monter en flèche les prochaines années, ce qui n'est malheureusement pas le cas des flux de liquidité. Pour cette raison, il estime que la dette va passer de 50 à 70 millions de francs, d'ici 2017. Son groupe remarque aussi que les efforts consentis par le personnel communal et les réorganisations pour réaliser des économies sont anéantis une fois de plus par la hausse incessante des charges liées. Il relève également l'augmentation de plus de 11 % des charges sociales, les charges de la CADA progressant à elles seules de 22 %. Son groupe a d'ailleurs demandé à plusieurs reprises que les dépenses du social soient transférées à l'Etat. Son groupe est conscient que le Conseil municipal a travaillé d'arrache-pied sur ce budget pour garder la tête hors de l'eau mais la marge de manoeuvre pour réduire les charges de fonctionnement arrive gentiment au bout. Il salue l'augmentation de la contribution au développement économique ce qui permettra d'augmenter le rayonnement de la ville afin d'attirer des entreprises créatrices d'emplois qui contribueront à renforcer les revenus fiscaux. Surtout que si, malheureusement, les forfaits fiscaux venaient à disparaître, la concurrence serait encore plus forte pour attirer les investisseurs. Il relève également qu'en 2012, le Conseil municipal s'était engagé à prendre des mesures pour autofinancer le poste des inhumations. Toutefois, les budgets 2014-2015 présentant respectivement des déficits de l'ordre de 80'000 francs, il souhaiterait savoir pourquoi l'exécutif communal renonce à cette mesure ? Son groupe espère aussi que le Parlement gèle la baisse d'impôt du taux d'imposition de 1% par année, ce qui permettrait d'améliorer significativement les comptes. En conclusion, le groupe PLR acceptera le budget 2015.

Pour le groupe PCSI, M. Yves Quiquerez a pris connaissance avec intérêt du budget 2015, avec un excédent de charge de 650'000 francs. Il relève la difficulté qu'éprouvent d'autres communes de taille similaire pour boucler leur budget sur des bases équilibrées car les charges liées imposées aux communes ne fait que resserrer le noeud qui les étouffe années après années ; les chiffres du domaine de l'action sociale en sont une parfaite illustration. Il est donc légitime de réfléchir à une nouvelle forme de répartition de charges entre Canton et communes. Il rappelle le principe de sincérité budgétaire, soit « Les lois de finances présentent de façon sincère l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat. Leur sincérité s'apprécie compte tenu des informations disponibles et des prévisions qui peuvent raisonnablement en découler ». Lequel interdit à la collectivité de sous-estimer les charges ou de surestimer les ressources qu'elle présente. Il constate qu'il est préférable de présenter un budget déficitaire, en escomptant une amélioration lors de la présentation des comptes, à la démarche inverse. Le principe met également en avant la prévisibilité qui peut raisonnablement découler des ressources fiscales. La situation économique actuelle étant favorable, il est raisonnable d'escompter que les revenus de

l'imposition le seront également. Il mentionne aussi que la Municipalité devra faire face à moyen terme à une sensible augmentation de l'endettement communal par la volonté de développement, d'amélioration et d'entretien des infrastructures. Un autre défi réside dans le fait que la structure et le profil des investissements doivent en partie promouvoir le développement et l'implantation de centres de production de même que le développement de la population, donc aussi des ressources de consommation et des ressources fiscales. Le développement de Porrentruy passe aussi par une offre culturelle originale, dynamique et porteuse. Ce savant mélange d'offres économiques et culturelles doit permettre un développement harmonieux et respectueux des sensibilités des uns et des autres. En conclusion, le groupe PCSI, soucieux et responsable du bien-être de la cité, approuvera le budget 2015.

M. Gilles Coullery indique que le groupe PS-Les Verts a pris acte avec une satisfaction toute mesurée de l'excédent de charges de 648'132 francs seulement. Comme son groupe en avait déjà fait part lors du budget précédant, la période conjoncturelle actuelle est plutôt favorable et, dans cette configuration, la Municipalité devrait pouvoir présenter un budget avec une confortable marge de manoeuvre. Son groupe constate que la politique des économies touche à ses limites et n'apporte pas les résultats escomptés. Toutefois, son groupe ne demandera pas une augmentation de la quotité vu les excellents comptes 2013 et espère que ceux de 2014 soient également positifs. Au niveau des taxes, il estime que l'augmentation de la taxe des chiens, même de 33%, est justifiée et supportable. Le groupe PS-Les Verts acceptera le budget 2014, avec les taxes et la quotité proposées.

M. Eric Pineau ne partage pas le pessimisme du groupe PLR et pense que les comptes des deux dernières années montrent que les résultats étaient proches de l'équilibre. Depuis la mise en place des mesures d'économies, la situation est différente des années 2009 à 2012 où les déficits étaient de plus de 2 millions de francs. Concernant les mesures OPTI-MA, il aimerait bien que le Parlement jurassien se réveille et insiste par rapport à ces mesures car il y a aucune répercussion positive pour les comptes communaux. Il y a passablement d'années, l'endettement se situait à 65 millions de francs ; actuellement il est de moins de 50 millions de francs. Pour lui, si ça n'est pas un signe positif, il sera difficile d'en chercher ailleurs. Il rappelle qu'après plus de 20 ans de découvert, la Municipalité a retrouvé des chiffres noirs ; il pense que c'est aussi un signe de santé financière. Par rapport aux hypothèses de la planification financière, il relève qu'au début de la législature le Conseil municipal a abaissé la durée de remboursement de la dette de 30 ans à 25 ans, avec une réduction du taux d'intérêt de 4% à 3 %, ce qui est réjouissant car la Municipalité a toujours une marge de manoeuvre. Concernant les inhumations, il partage l'avis de M. Nicoulin et espère bien trouver une solution d'ici une année.

M. Didier Nicoulin mentionnant que, par rapport au tableau de la planification financière, l'année 2015 ne pose pas trop de problème mais, pour les années qui vont suivre, en 2017, il y aura quand même des soucis, M. Eric Pineau répond que ce tableau est une photographie de la situation aujourd'hui, mais les chiffres évoluent énormément. Certes, certains projets ne se sont pas réalisés, mais, finalement, des investissements peuvent aussi être déplacés dans le temps. En conclusion, pour lui, la planification financière et le frein à l'endettement.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

#### FOND DU SUJET, CHAPITRE PAR CHAPITRE

##### ***Rapport introductif, page A2, « préavis et recommandations »***

Dans le deuxième paragraphe, à la dernière phrase, Mme Sophie Barthod Gressot suggérant le texte suivant « Par contre, les éventuelles répercussions des diminutions de subvention pourraient être compensées par la Commune », M. Eric Pineau indique qu'elle ne peut pas modifier le message du Conseil municipal.

M. Dominique Hubleur regrette la tournure négative de cette phrase mais donne raison à M. Pineau.

##### ***Planification financière***

Pour les prochains budgets, Mme Aline Nicoulin suggère que les graphiques soient représentés avec des lignes, style « petits points », afin que ça soit plus lisible lors d'une impression en noir et blanc.

##### ***Planification financière, Page A4, rubrique 190 passage sous-voie***

Mme Francine Chapatte souhaitant que l'économie de 270'000 francs inférieurs par rapport au crédit soit communiquée à la population, M. Gabriel Voirol répond que cela a été fait lors de l'inauguration.

A la question de Mme Mathilde Crevoisier Crelier souhaitant savoir pourquoi le projet d'infrastructure d'accueil et d'hébergement ne figure pas dans la planification financière, demande qu'elle avait déjà faite le

23 janvier dernier, M. Eric Pineau indique que ce dossier a été mis de côté par rapport à Jurassica et lui suggère de poser une question écrite ou orale.

**203.436 : location balayeuse, page B5**

D'après le montant à cette rubrique, M. Manuel Godinat constate que la location de la balayeuse représente moins de 4 jours de travail par année. Il souhaiterait donc savoir si le tarif de location, à hauteur de 140 francs de l'heure, a été maintenu et s'il n'est pas possible de louer cette balayeuse plus de 3,5 jours par année ?

M. Philippe Eggertswyler répond qu'il est toujours prévu de louer cette balayeuse aux villages de la couronne de Porrentruy. Toutefois, ces villages souhaitent souvent la louer au même moment où elle est utilisée par la Commune. La priorité est d'abord donnée à Porrentruy et ensuite aux autres communes.

**242 : Mobilité douce, page B7**

Constatant un manque à gagner de 2'000 francs dans cette rubrique, M. Didier Nicoulin demande si la Commune facture des frais pour l'envoi de ces cartes journalières et si oui combien ?

Mme Anne Roy répond que des frais d'envois sont facturés aux demandeurs et que l'acquisition d'un programme informatique permettra de diminuer les frais de personnel, ce qui n'a pas été intégré dans le budget.

M. Didier Nicoulin estime que le manque à gagner de 2'000 francs pourrait être compensé par l'augmentation des frais et que cette tâche pourrait être confiée à Caritas, par exemple, car les frais de personnel sont élevés.

Mme Anne Roy mentionne que les frais de personnel, pour 15'000 francs, représente environ 600 heures de travail. Pour elle, il est important d'avoir un service de proximité et Porrentruy, en tant que Commune-centre, souhaite maintenir cette prestation qui, avec le programme informatique, permettra de faire des ventes par internet, avec paiement par carte de crédit.

A la demande de M. Didier Nicoulin, souhaitant connaître la provenance des gens qui demandent une carte journalière, Mme Anne Roy indique que 40 % proviennent de Porrentruy, 40 % de l'Ajoie et les 20 % restant de l'extérieur du district. Elle ajoute que le programme informatique permettra de favoriser l'acquisition de ces cartes prioritairement par les gens de Porrentruy.

**205.312.02 Eclairage de Noël**

M. Dominique Hubleur souhaitant savoir si cette rubrique englobe aussi l'énergie, étant donné que lors de l'acquisition de ces éclairages il avait été indiqué que de grandes économies seraient faites, Mme Anne Roy répond que cette rubrique englobe aussi la pose et l'entreposage de ce matériel et que la consommation d'énergie a diminué de trois quarts par rapport aux années précédentes. M. Eric Pineau ajoute que la consommation d'électricité s'élève à 450 francs, le reste concerne l'entreposage et le montage de ces éclairages de Noël.

**590.365.06 : Contrat de prestations de gestion de l'Inter**

Par rapport aux articles parus dans la presse, M. Hugues Leuenberger constate que les 50'000 francs prévus à cette rubrique sont acquis au CDDP. Il lui paraît bizarre que ces 50'000 francs soient déjà promis à une institution alors que le Conseil de ville ne s'est pas encore positionné sur cet objet. Il espère que le budget 2016 ne prévoira pas 200'000 francs étant donné que le budget 2015 indique 50'000 francs pour un mandat qui va commencer au mois d'octobre.

M. Pierre-Olivier Cattin répond que l'activité de l'Inter ne commencera pas le jour de l'inauguration. Des liquidités sont nécessaires pour toute la phase de préparation de la gestion, entre autres la mise au concours des postes de conciergerie, du restaurateur, etc. Un intense travail de lobbying va être fait afin que cette salle soit connue en tant que salle pour les sociétés mais aussi en tant que salle de congrès et d'assemblée. Pour cette raison, le Conseil municipal a consenti à cette somme de 50'000 francs qui doit encore être approuvée par le Conseil de ville.

**920.406 : Taxe des chiens**

M. Dominique Hubleur constate que l'augmentation de cette taxe est de 33 %. Il demande donc depuis quand elle s'élève à 60 francs, combien y a-t-il de chiens à Porrentruy et que coûtent les chiens à la ville ? Pour lui, les autres animaux de compagnie, comme les chats ou les oiseaux, devraient aussi être taxés. Il ajoute que c'est un nouvel impôt et n'est pas d'accord avec cette augmentation. Il proposera que le législatif vote sur cet objet.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg répond que, contrairement à l'impôt, la taxe est causale, c'est-à-dire que les citoyens paient une prestation. Comme il y a une augmentation du nombre de caissettes et du nombre

de tournées, des coûts supplémentaires doivent être financés. Il ajoute qu'il y a 380 chiens à Porrentruy.

M. Julien Loichat rappelle que la loi cantonale oblige les détenteurs de chiens à payer une taxe mais qu'il n'y a pas de loi pour les autres animaux. Une part de cette taxe, soit 10 francs par chien, va dans les comptes de l'Etat et est sensée être utilisée pour la création d'un refuge au niveau cantonal, ce qui n'a jamais été fait. Cet objet doit être traité par le Parlement cantonal. Il ajoute que depuis que la personne qui s'occupe de la taxe des chiens travaille à la Municipalité, le montant est le même. A Delémont, la taxe des chiens s'élève à 100 francs. Il indique encore que l'augmentation de cette taxe est liée à l'augmentation des prestations.

#### DISCUSSION SUR LA QUOTITE D'IMPOT ET LES TAXES

La parole n'est pas utilisée.

#### VOTE

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la quotité d'impôt et les taxes à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

#### VOTE FINAL

*Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le Budget communal 2015 à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.*

### **16. Divers**

M. le Président informe que 4 textes ont été déposés.

Mme Francine Chapatte demandant la possibilité d'obtenir les séances de l'année prochaine avant fin novembre, M. le Président répond que le calendrier a été envoyé ce jour même aux membres du Conseil de ville.

M. Gabriel Voirol rappelle l'invitation que la Commune a faite à l'ensemble de la population pour la remise officielle du label Gold et invite les membres du Conseil de ville à participer à la manifestation officielle, qui se déroulera au Séminaire.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 21.30 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

Le président :

D. Sautebin

J.-L. Plumey